



DRAC, Direction Régionale des Affaires Culturelles

Orientation

Accueil - Information

A qui s'adresser ?

Direction Régionale Affaires Culturelles
13 bis rue Saint-Ouen 14052 Caen cedex 4
Tél. : 02 31 38 39 40

Sites du Ministère et de la DRAC:

<http://www.culture.gouv.fr>

<http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Normandie>

Pour quelles certifications?

Cycle court arts plastiques

Diplôme national d'arts et techniques (DNAT)

Cycle long arts plastiques

Diplôme national d'arts plastiques (DNAP)

Diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP)

Pour ces diplômes renseignements complémentaires sur le site de l'Ecole Supérieure d'Art et de Design Le Havre/Rouen ESADHAR

Musique

Diplôme d'Etat de professeur de musique

Pour ce diplôme, renseignements et dossiers à télécharger sur le site du Cefedem, Centre de Formation des Enseignants de la Danse et de la Musique.

Se préparer à être évalué - Les modalités d'évaluation

Mode d'évaluation et descriptif de l'évaluation

Recevabilité de la demande : l'administration répond dans un délai de deux mois.

Evaluation par le jury en fonction des expériences (exercice, continu ou non, pendant une durée cumulée d'un an, d'activités salariées, non salariées, bénévoles et de périodes de stage).

Pour chaque candidat, il est recherché la meilleure adéquation possible avec le diplôme visé.

En cas de validation partielle, le jury VAE informe le candidat des connaissances, aptitudes et compétences nécessaires à l'obtention du diplôme et des propositions de contrôle complémentaire.

Quel accompagnement?

L'accompagnement nécessite l'intervention d'un « accompagnateur VAE » compétent dans le domaine de l'orientation et de l'analyse du travail. Il est souhaitable que ce dernier fasse appel en tant que de besoin aux compétences de spécialistes du ou des domaines d'activité du candidat.